



un changement de poste après un congé parental

Par **rzekh**, le **29/06/2009** à **11:27**

Bonjour maitre,

Je suis prestataire de service dans l'accueil, actuellement en congés parental depuis le 22 février 2009, je dois reprendre mes fonctions le 27 juillet 2009 hors mon employeur vient de me faire parvenir un courrier me précisant que mon poste n'étant plus disponible il me mute à deux heures de chez moi me faisant commencer à 7 h du matin a-t-il le droit?

Par **Cornil**, le **01/07/2009** à **17:08**

BonSoir "rzekh"

Ne m'appelle pas "maître", rares sont à mon avis les avocats donnant bénévolement et gratuitement des avis sur ce forum.

Sur ton cas, il m'apparaît qu'un nouveau poste à une telle distance accrue de ton domicile est un abus par rapport au principe de proposer un emploi au moins "similaire" à l'issue du congé parental.

Sauf si tu avais une "clause de mobilité" très large dans ton contrat...

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est en plus!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **rzekh**, le **01/07/2009** à **23:24**

bonsoir cornil,

Je te remercie pour ta réponse, non je n'ai pas de clause de mobilité sur mon contrat

justement,